

Toutefois, la *British Columbia Electric Company* a fourni du personnel.

M. Green: Le Gouvernement songerait-il à instituer bientôt une commission spéciale de l'énergie et des recherches atomiques?

Le très hon. M. Howe: Oui, telle est l'intention du Gouvernement. Nous avons simplement attendu qu'un léger répit se produise pendant les débats en cours afin d'avoir une place au programme de la Chambre.

M. Brooks: Le ministre connaît-il le montant estimatif que verserait la Commission hydro-électrique d'Ontario?

Le très hon. M. Howe: Oui. Je pense que l'entreprise coûtera environ de 13 à 15 millions de dollars, et que la participation de l'hydro ontarienne à la partie de l'entreprise qu'elle-même réalisera est de l'ordre de 3 à 5 millions de dollars. L'apport de l'entrepreneur, au titre de sa participation au programme, est aussi appréciable.

M. Gillis: Quels facteurs militaient contre la proposition de la Commission d'énergie de la Nouvelle-Écosse?

Le très hon. M. Howe: La difficulté venait de ce que le réseau de la Nouvelle-Écosse avait besoin immédiatement de l'unité que prévoyait la proposition. Comme c'est la première entreprise du genre qui sera réalisée, nous ne pouvions en garantir le parachèvement ni la sûreté. On nous demandait d'indemniser le service d'utilité publique de Nouvelle-Écosse de tout manque d'efficacité et de tout dommage découlant du retard apporté au parachèvement de l'entreprise et de l'élément de faible charge. Dans le cas de l'entreprise d'Ontario,—proposition de nature assez semblable,—l'hydro ontarienne assume tous les risques qui découlent des facteurs dont je viens de parler.

M. Johnston (Bow-River): La *Calgary Power Company* a-t-elle été invitée à participer?

Le très hon. M. Howe: Je pense que la *Calgary Power Company* participe déjà. Le président de la *Calgary Power Company* est membre du comité exécutif chargé de l'étude, et je crois que la compagnie a fourni du personnel.

M. Robinson (Bruce): Quels facteurs ont influencé le choix de l'emplacement de l'usine?

Le très hon. M. Howe: Je crois comprendre que l'emplacement exact n'a pas encore été définitivement choisi. La décision sera prise conjointement par la Commission hydro-électrique d'Ontario, qui exploitera l'usine, et

l'*Atomic Energy of Canada Limited*. La décision tiendra compte de la convenance de chacun de ces organismes.

M. McIvor: D'autres pays ont-ils des installations de ce genre, ou le Canada est-il à cet égard de nouveau le premier?

Le très hon. M. Howe: Les États-Unis ont entrepris, dans ce domaine, plusieurs ouvrages dont aucun n'est encore près d'être achevé; le Royaume-Uni s'est également engagé dans cette voie.

M. MacLean: Le comité consultatif au Canada a-t-il accès aux résultats des essais entrepris au Royaume-Uni?

Le très hon. M. Howe: Oui.

BILLS D'INTÉRÊT PRIVÉ

PREMIÈRE LECTURE—BILL DU SÉNAT

Bill n° 280 constituant en corporation la *Victoria Insurance Company of Canada*—M. Hunter.

QUESTIONS

ÉGOUT D'EAUX DE RUISSELLEMENT À ST-JAMES (MAN.)

M. Churchill:

1. Se propose-t-on de construire un égout d'eaux de ruissellement jusqu'à la rivière Assiniboine, à l'aérodrome du CARC à St. James? Dans le cas de l'affirmative, quand et quel genre d'égout y construira-t-on?

2. Quel sera le tracé de cet égout à travers la municipalité de St. James?

3. Quel en sera le coût estimatif et quelle sera, s'il y a lieu, la participation financière de la municipalité?

4. En est-on venu à une entente avec la municipalité sur le genre d'égout qui sera aménagé?

M. Blanchette:

1. Oui. On s'attend que l'aménagement en commence bientôt. Il s'agira probablement d'un égout à tranchée ouverte.

2. On n'a pas encore arrêté définitivement le choix du tracé.

3. On évalue à quelque \$350,000 les frais d'aménagement de l'égout. La municipalité n'a aucune obligation financière à assumer relativement à cette entreprise.

4. On en était venu à une entente avec la municipalité en vue de l'aménagement conjoint d'un égout d'eaux de ruissellement qui devait répondre aux besoins de la municipalité et de la station du CARC, mais la municipalité a signifié son intention de renoncer à cette entente.